

Image not found or type unknown



Changement de nom adoption simple

Par **hessodt**, le **17/08/2017** à **18:08**

Bonjour,

J'aurai une double question au sujet des noms de famille suite à une adoption simple.

Mon beau père a lancé une procédure d'adoption simple quand j'avais 16 ans. Ayant plus de 13 ans, j'ai écrit une lettre demandant à ne pas changer de nom de famille pour des soucis de commodité.

Le jugement a été rendu alors que j'avais 20 ans et le nom de mon beau père a été accolé au mien malgré ma demande.

Cela ne m'a posé, pour le moment, aucun réel problème, seulement, je viens d'avoir un enfant et avec ma conjointe, nous voudrions transmettre nos noms de familles de naissance (donc pas celui de mon beau père).

La double question est donc :

- Puis je ne transmettre à mes enfants que mon nom de naissance et celui de ma compagne sans le nom de mon beau père ?
- Puis je faire une demande pour modifier mon nom de famille afin de revenir à mon nom de naissance sans casser l'adoption simple ?

Merci de vos réponses.